

Extrait du SNUipp-FSU 91

<http://91.snuipp.fr>

**CAPD HORS-CLASSE  
REPORTEE : LES RAISONS DE  
LA COLERE <dl  
class='spip\_document\_1800  
spip\_documents  
spip\_documents\_center' >  
<dt><img  
src='IMG/jpg/Vener.jpg'**

**width='121' height='121'**  
**alt='JPEG - 5.4 ko' /></dt>**  
**</dl>**

- PROMOTIONS -

Date de mise en ligne : mardi 12 juin 2018

**Description :**

Interventions du SNUipp-FSU 91, statistiques et répartition des avis, lettre de recours : tous les éléments pour comprendre ce que représente vraiment la promotion au "mérite".

---

**SNUipp-FSU 91**

---

**La CAPD Hors-Classe vient de s'achever sur un report à une date ultérieure** à la demande de toutes les organisations syndicales, obligeant la DSDEN à revoir sa copie.

Le SNUipp-FSU 91 est revenu sur le fort sentiment d'amertume, d'incompréhension et de colère de nombre de collègues après lecture des avis des IEN. voir notre déclaration ci-contre qui détaille toutes les critiques formulées par le SNUipp-FSU 91.

Lors du groupe de travail, le SNUipp-FSU91 a formulé les demandes telles que la **correction de la note d'inspection en cas de notation ancienne (plus de 4 ans)**, la **rédaction de l'avis de l'IEN en fonction de la note corrigée** et l'établissement d'une **grille de correspondance note/appréciation** commune à tous les IEN.

**Elles n'ont pas été prises en compte.**

Durant ce groupe de travail, il nous a été rétorqué que la note correspondait à un instant t de la carrière mais que la situation professionnelle avait pu changer depuis.

**Outre le fait que l'avis doit refléter l'ensemble du parcours professionnel, nous aurions donc 390 collègues qui se seraient "écroulé-es" après avoir eu plus de 18/20 ?**

Certain-es ont récemment obtenu 19 ou 20 et leur valeur professionnelle se serait dégradée depuis ? Nous ne savions pas que le fait d'être « bien noté-e » avait un effet aussi délétère.

Mais le fond du problème demeure : **390 collègues avec une note supérieure ou égale à 18/20 reçoivent un avis à consolider** (pour 16) ou *satisfaisant* (pour 374). voir notre tableau *transformation note/avis* ci-contre

Cela représente près de la moitié des 836 enseignant-es les mieux noté-es du département (46.65%) à qui il va falloir expliquer le côté surfait voire erroné des évaluations antérieures.

Nous avons demandé que ces situations soient revues avant la CAPD.

**La question de l'avis est cruciale car, en l'état actuel de la circulaire, elle ne sera pas révisée et conservée jusqu'à la fin de la carrière.**

**Le SNUipp-FSU demande au ministère que cet avis fasse l'objet de révisions régulières.**

Au moins 72 collègues qui seraient passé-es avec le barème précédemment utilisé n'y accéderont pas.

Pire, 7 personnes sont écartées de la promotion malgré un barème élevé au motif qu'elles n'ont qu'un avis *satisfaisant*.

En sur-interprétant localement la note de service ministérielle, la DSDEN renvoie aux 1225 professeur-es des écoles

du département dans cette situation le message suivant :

**sans avis *très satisfaisant* ou *excellent*, pas de Hors-Classe.**

Elle prend donc la responsabilité avec certain-es IEN de mettre le feu à la profession et la démotiver.

Nous avons demandé que ces collègues soient promu-es puisque le barème le leur permet.

L'expérience du passage à la classe exceptionnelle a été la première illustration de ce que nous dénonçons de longue date :

inégalité de traitement dès la rédaction des appréciations,

critères de classement qui se voient opposer de nombreux contre-exemples,

manque de transparence et de lisibilité au final.

**C'est pourquoi le SNUipp-FSU 91 avait voté contre le projet.**

Nous revivons cela en novembre 2018 lors des passages accélérés aux 7ème et 9ème échelons. Cela nous conforte dans notre volonté de déconnexion de l'avancement de l'évaluation.

**Par conséquent, nous invitons les collègues à formuler des demandes de révision des avis le plus rapidement possible.** voir notre proposition de lettre ci-contre. **Le DASEN a assuré qu'il serait répondu à ces courriers. Cela nous permettra de saisir l'administration lors de la prochaine CAPD.**

L'avancement au mérite est synonyme d'arbitraire, d'inégalité de traitement (voir le tableau *répartition des avis*) et de fragilisation de l'identité professionnelle.

La profession en a-t-elle besoin en cette période de dénigrement du service public d'Éducation Nationale et de difficulté de recrutement ?

NON absolument pas ! Notre école "MÉRITE " beaucoup mieux que cela !